



Déplacements professionnels

Par **Delphine**, le **25/01/2011** à **15:13**

Bonjour,

Ma fonction d'acheteur textile implique des déplacements 3-4 fois par an en Asie (convention collective : commerce de gros en bonneterie lingerie).

1/ Les déplacements n'étant pas spécifiés dans mon contrat, suis je obligée de me déplacer? L'employeur me dit que oui car c'est inscrit dans ma "fiche de poste". Or je n'ai jamais vu ce document...

2/ Par ailleurs, lors de ces déplacements j'ai des frais de garde nourrice importants. En effet, mon mari travaille de nuit et je suis contrainte de placer mon bébé chez la nourrice la nuit (environ 500 Euros pour 1 semaine). je n'en ai pas les moyens! Mon employeur refuse de me les prendre en charge car il dit qu'il s'agit de frais "privés". Je perds donc de l'argent si je dois me déplacer professionnellement, est ce normal?

Merci pour votre aide...

Par **P.M.**, le **25/01/2011** à **15:18**

Bonjour,

Si vos fonctions prévues au contrat de travail n'impliquent pas de tels déplacements professionnels et qu'aucune autre disposition ne le prévoit, non plus à la Convention Collective ou par engagement valant avenant, vous pouvez refuser d'en effectuer...